

MODALITES D'ACCUEIL

ORGANISATEUR :

Communauté d'agglomération le Cotentin
8 rue des vindits
50100 CHERBOURG EN COTENTIN

Pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise
9 Rue de la Boularderie
50330 Saint-Pierre-Eglise
Tel : 02 33 23 19 55

LIEU :

CENTRE SOCIO CULTUREL (nom à déterminer en lien avec un questionnaire aux familles lancé en mai 2018- dépouillement prévu en juin)
Accueils de loisirs 3-8 ans et 9-16 ans
40 C rue des Follières
50330 Saint-Pierre-Eglise
Standard automatique : EN COURS
Tel : 02 33 20 11 80 (ligne directe) – A CONFIRMER

PUBLIC CONCERNE : 3-5 ans, 6-8 ans, 9-11 ans et 12-16 ans

LOCAUX ET INFRASTRUCTURES DISPONIBLES

Le nouveau bâtiment est prioritairement affecté aux accueils de loisirs lors des mercredis et des vacances scolaires dans les horaires de fonctionnement.

Accessibilité et signalétique :

Panneaux indicateurs depuis le bourg.

Parking partagé avec éclairage public, quatre places PMR (dont 2 devant le centre), un emplacement vélo et une aire pour les bus proche et sécurisée.

Signalétique sur bâtiment.

La porte d'entrée principale est équipée d'un système ouverture fermeture par commande à distance. Un directeur (ou personne habilitée) assurera la surveillance lors du créneau d'accueil (matin de 8h à 10h, l'après-midi de 13h45 à 14h et le soir de 17h30 à 18h).

L'aménagement intérieur :

2 bureaux accueil du public, 1 salle animateurs (réunion et préparation des activités)

3-5 ans	6-8 ans	9-16 ans
1 espace d'accueil pour le public servant de lieu d'exposition et de convivialité		
1 salle de sieste avec rideaux occultant		1 atelier
2 salles d'activités avec cloison modulable	2 salles d'activités avec cloison modulable	2 salles d'activité avec cloison modulable
1 cour extérieure clôturée	1 cour extérieure clôturée	1 espace extérieur couvert (préau) dans une cour clôturée.
1 espace d'accueil avec structure de jeu	1 salle de jeux (2 baby-foot, 1 billard...)	
1 espace restauration/ salle atelier cuisine		
1 grande salle polyvalente de 141m ² à caractère culturel (modulable en 2 salles si besoin) équipée de vidéo projecteur et d'une sonorisation		

A proximité :

Complexe sportif (1 dojo et une salle multisport), plaine de jeux (dont structure jeunes enfants), parcours santé, courts de tennis extérieurs, terrain de football synthétique, terrain de pétanque, nature à proximité (petit bois, chemins de randonnée), littoral à 5 km.

TARIFS

La politique tarifaire du pôle de proximité permet divers tarifs dont ceux appliqués par la CAF, dans le dispositif Copal, CESU (version papier enfants - 6 ans), chèques vacances et le dispositif SPOT50 (collégiens) du conseil général.

Cela permet l'accessibilité aux pratiques sportives et culturelles, pour le plus grand nombre : premier objectif du Projet Educatif Local.

Le goûter, fourni par le centre, est compris dans le tarif.

FONCTIONNEMENT

Périodes :

- Petites vacances : hiver, automne, printemps
- Grandes vacances : juillet (de la fin de l'école au 31 juillet) et août (du 1^{er} août au 15 août environ) soit 6 semaines de fonctionnement
- Mercredis : toute l'année (soit environ 32 dates). Une période de mercredis correspond à environ 6 mercredis répartis entre deux périodes de vacances scolaires.

Inscription : à la demi-journée ou à la journée (pour répondre à la demande des familles) pour les vacances et les mercredis.

Un enfant peut être inscrit à la journée, le matin ou l'après-midi.

Horaires : 8H/18H ou 8H/12H ou 8H/14H ou 14H/18H

ORGANISATION :

Hygiène et sécurité :

L'organisateur a souhaité avoir un bâtiment ouvert, de ce fait, chaque matin, avant ouverture, un agent fera un état des lieux des espaces extérieurs afin d'assurer la sécurité et l'hygiène pour les enfants (déjections canines, verres cassés, mégots...).

Dans le cadre des activités à but pédagogique et liées au respect de l'environnement, mais aussi dans la continuité du tri sélectif effectué par les enfants et l'équipe d'animation, des poubelles de tri et des containers à verre et recyclage seront installés à proximité et à l'intérieur du centre.

Les modalités d'accueil s'envisagent ainsi :

Le matin :

Le temps du matin offre une plus grande mixité au niveau des tranches d'âges. Cela permet de proposer des activités basées sur l'entraide, la coopération et le partage d'expérience pour un mieux vivre ensemble.

- 8h-10h : Accueil échelonné (goûter proposé vers 9h00).
- 10h-12h ou 13h (pour les enfants qui mangent au 2^{ème} service) : Activités libres, activités créatives et ludiques proposées.

La pause méridienne :

Les repas sont préparés et fournis par les parents dans une boîte hermétique micro-ondable au nom de l'enfant dans un sac isotherme propre. Les couverts, verres, et assiettes sont fournis par la structure d'accueil. Les parents sont avertis de ce fonctionnement par le règlement intérieur qu'ils acceptent lors de l'inscription en signant la fiche sanitaire de l'enfant.

Afin de respecter la chaîne du froid, dès l'arrivée de l'enfant, son repas est déposé en cuisine dans un réfrigérateur prévu à cet effet. Les températures sont relevées 3 fois par jour (matin, midi, et soir) par le personnel.

A la fin des repas, aucun reste alimentaire n'est gardé. L'ensemble de la vaisselle est nettoyée au lave-vaisselle par le personnel. Les enfants sont invités à participer à un nettoyage sommaire de l'espace restauration avec du matériel adapté (balai, lavette...) dans un esprit de coopération et de participation à la vie quotidienne.

- 12h -13h : premier service de repas (mélange des tranches d'âges pour favoriser l'entraide)
- 13h -14h : deuxième service (mélange des tranches d'âges pour favoriser l'entraide)
- 13h : Sieste pour les moins de 6 ans demandeurs sous la surveillance d'un animateur. La salle est équipée de matelas pour le couchage des petits.
- A charge des parents de fournir le nécessaire de sieste propre à leur enfant (doudou, couverture, oreiller et drap house identifiés au nom de l'enfant et déposés dans un casier individualisé).

L'après-midi :

- 13h-14h30 : Temps calme, détente et accueil des arrivants de l'après-midi (ramassage par bus dans chaque commune du territoire du pôle de proximité).
- 14h30- 16h30 : Activités selon programme et tranches d'âges
- 16h30-17h00 : Goûter
- 17h00 – 17h30 : Fin des activités et rangement
- 17h30 : Départ échelonné possible, jusqu'à 18h pour les enfants qui ne prennent pas le bus.

Transports collectifs

Un transport collectif gratuit est prévu sur les périodes de vacances scolaires (hiver, printemps, été, et automne) ainsi que sur les mercredis pour les enfants âgés de 3 à 16 ans. Ce transport dessert toutes les communes du territoire en trois circuits.

Afin de favoriser le rythme de l'enfant, le choix politique a été fait de privilégier les transports uniquement pour permettre à un plus grand nombre de familles (dont celles qui n'auraient pas de moyens de locomotion) de bénéficier du service. Par ailleurs, les activités programmées ont lieu l'après-midi.

Dans chaque bus, un animateur est présent pour accompagner les enfants.

Une inscription devra être faite pour choisir son circuit lors des périodes d'inscriptions.

Horaires des transports vacances et mercredis :

Après-midi (prise en charge des premiers enfants dans les bus à partir de 13h30) et soir départ des bus à partir de 17h30 sauf journée sortie l'été (prise en charge des enfants en fonction de l'heure de départ prévu pour la sortie)

Pour l'information et l'inscription :

- **des affichettes** (programmes) sont distribuées aux enfants et jeunes par le biais des écoles et des 2 collèges du territoire 4 semaines environ avant les vacances. Toutes les informations sont en ligne et téléchargeables sur le site internet du pôle de proximité (<http://www.cc-saint-pierre-eglise.fr>) et affichées dans les communes.

Les dates d'inscriptions sont également annoncées sur le panneau lumineux situé près de la mairie de Saint-Pierre-Eglise.

- **inscriptions** : environ 3 semaines avant les vacances scolaires, des permanences ont lieu au centre socioculturel afin de permettre aux familles de connaître la structure et les conditions d'accueil des enfants.
 - Lors des permanences d'inscription, un dossier informatique est créé avec les renseignements fournis par les parents puis imprimé, complété et signé par ceux-ci ; ce dossier est valable un an. Pour le bien-être des familles, la confidentialité sera privilégiée et permettra le dialogue en toute discrétion.

Pour chaque période, l'affichette (programme) permettant de choisir et d'inscrire les enfants et les jeunes aux activités, est remplie et signée par les parents.

- **Informations :** Des panneaux d'affichage (liste non exhaustive) permettent aux familles d'avoir accès à des informations dont :
 - L'organigramme du personnel du Centre socio-culturel
 - Les projets pédagogiques des accueils de loisirs.
 - Le règlement intérieur
 - La réglementation en vigueur (DDCS)
 - Le recueil de recommandations de bonnes pratiques d'hygiène à destination des consommateurs
 - Les différentes aides possibles (CAF, MSA, SPOT 50...)
 - Charte de laïcité
 - Des conseils pratiques concernant l'accueil des enfants
 - Les programmes
 - Le menu des goûters proposés aux enfants par la structure.

Démarche participative et Parentalité :

Tendre vers un idéal de coéducation dans l'intérêt de l'enfant, c'est définir entre parents et professionnels les finalités, les objectifs et les moyens des actions mise en œuvre dans l'intérêt de l'enfant.

Pour se faire, dans le cadre d'une démarche participative, il est envisagé de :

- Mettre en place une boîte à idées dans le hall d'accueil du centre.
- Dans la mesure du possible, des représentants des familles seront sollicités pour participer aux réunions du PEL et au groupe de réflexion mis en place dans le cadre des actions parentalité menées.
- Les directeurs et les animateurs seront en constante écoute bienveillante des parents

Charte laïcité

« La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire ou de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse. » (Charte de la laïcité de la branche famille avec ses partenaires).

Afin de respecter les conditions d'accueil pour le bien-être de chacun (enfants, équipe d'animation), un protocole pour les enfants dit à risque (allergie, handicap, maladie...), doit être établi en concertation entre la famille et l'organisateur.

L'organisateur s'engage à favoriser, si nécessaire et selon la nature du handicap, l'embauche de personnes formées spécifiquement, à l'accueil de jeunes en situation de handicap (ex : AVS) en soutien à l'équipe déjà présente, pour répondre à cette forte volonté politique locale et nationale.

PROJET PEDAGOGIQUE
3-8 ans

BUT

Proposer aux enfants un lieu éducatif, ludique et d'échanges sur leur temps libre.

OBJECTIFS

Mettre en place les valeurs éducatives mises en avant par l'organisateur, dans son projet éducatif.

1/ « Sensibiliser à la notion de laïcité pour favoriser le vivre ensemble dans un espace de neutralité éducative. »

- **Egalité homme/ femme**

Favoriser la mixité en proposant aux enfants des animations qui puissent intéresser et convenir, aussi bien aux filles qu'aux garçons. Ainsi en se côtoyant dès le plus jeune âge, les enfants apprendront à mieux se connaître et à avoir moins d'à priori sur « l'autre ».

- **Connaître d'autres cultures**

Notre territoire rural, n'attire pas autant de personnes d'autres cultures, qu'en milieu urbain (cf offres de travail, de logements...). Il n'y a donc pas de mixité culturelle prononcée.

Il est donc important, par le biais de nos activités, de faire découvrir d'autres cultures aux enfants (faire venir des intervenants étrangers, découvrir des coutumes, d'autres langages). C'est par la connaissance, que les a priori s'estompent, pour plus de savoir vivre ensemble et donc plus de laïcité.

- **Accepter la différence**

Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap, en étant à l'écoute des familles et en proposant, un accueil adapté. Ceci dans la mesure des possibilités matérielles et des capacités professionnelles de l'équipe. Ainsi, se faire côtoyer dans une même structure des jeunes aux parcours différents, pour un apprentissage de l'acceptation de la différence, de l'entraide et du partage.

2/ « Favoriser l'éducation à la citoyenneté en véhiculant les valeurs élémentaires qui permettent de bien vivre ensemble. »

- **Valoriser les règles de vie collective :**

Faire comprendre que le bien vivre ensemble, passe par le respect de certaines règles de vie commune, non négociables.

Mettre en avant le respect entre enfants et entre enfants et adultes (cf : règlement intérieur, clip sur le bien-vivre ensemble au centre de loisirs).

Prendre en compte, tant que possible, les règles de vie que l'enfant côtoie dans ses autres espaces de vie (familles, écoles, clubs...etc). En discuter, les accompagner, voire les confronter, pour agir en cohérence dans cet apprentissage important, pour le devenir de l'enfant et du futur citoyen.

De façon ludique et créative, mettre en valeur les règles de vie de la structure et les notions de sécurité, afin de permettre aux enfants de bien vivre ensemble et de profiter de leurs vacances.

- **Favoriser le lien social.**

Etablir des relations entre les enfants fréquentant le centre et la population.

Programmer des animations « hors-les murs » du centre de loisirs ou accueillir des publics, lors de projets partenariaux précis. Privilégier notamment les actions pouvant permettre aux enfants de côtoyer des personnes âgées. Mise en place de jeux, d'expositions, de moments

conviviaux en commun. Participer à la vie locale et ses manifestations. Etre force de propositions.

3/ « Favoriser l'autonomie pour donner à l'enfant, la possibilité d'expérimenter, d'acquérir des compétences, des **connaissances, pour comprendre et pouvoir agir seul, de manière réfléchie. Dans les structures d'accueil et de loisirs**, l'enfant, le jeune a besoin de grandir, de s'affirmer, de se sentir libre, de décider et d'être maître de ses actes. Il faut laisser aux jeunes la liberté d'entreprendre, de choisir son activité selon son intérêt et ses propres besoins »

Accentuer le libre choix des enfants :

Proposer, principalement le matin, des activités au choix de l'enfant dans la programmation anticipée d'activités. Très structurante, elle rassure les parents mais oblige les enfants à suivre un programme, qu'ils n'ont souvent pas choisi avec leurs parents (Le planning professionnel guidant objectivement plus, que le goût des enfants).

En proposant, un panel d'activités variées et en le proposant, le jour J au choix de l'enfant, on tend vers un réel choix de celui-ci. Cela correspond plus à l'instant de l'activité et à l'humeur du moment. L'enfant choisit seul, sans l'influence de ses parents, avec le seul plaisir de découvrir une activité, d'être avec des copains, des enfants plus ou moins grands, tel animateur ou ne rien faire. On est ainsi plus dans un moment de liberté, qui correspond mieux à un temps de vacances.

De plus ainsi, on contribue à ce que l'enfant choisisse, hésite, se trompe, se régale dans son choix d'activité, est plus enrichissant et formateur que d'accomplir une activité imposée.

L'après-midi, pour des raisons d'organisation et d'effectif plus important, les activités seront organisées en fonction du choix de l'enfant à l'inscription.

- Libre circulation et aménagement dans la structure

Si les « tout-petits » ont des besoins plus spécifiques (passage aux toilettes, prise de repas, habillage..) qui requièrent l'aide des adultes, le « coup de main » sera plus mis en avant que le « faire à la place » des enfants.

Pour les 6-8 ans, l'autonomie ne peut être valorisée que par le fait que l'enfant puisse agir le plus souvent seul.

Ainsi, la plus grande vigilance doit être portée sur le fait que l'enfant puisse évoluer librement, dans un lieu sécurisé en tous points, par l'équipe d'animation et par l'organisateur.

4/ Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses capacités et de ses aptitudes mentales et physiques, dans la mesure de leurs potentialités.

• Accentuer leur esprit de découverte :

-Découverte de leurs capacités physiques :

Améliorer la motricité des plus petits (ex : jeux d'adresse, parcours, utilisation d'outils, modelage,...etc.) et la dextérité des plus grands (ex : activités manuelles, pratiques sportives...)

-Découverte de leurs capacités intellectuelles :

Conception, création, réflexion devront accompagner les activités chez les plus grands. Identification, mémorisation devront accompagner les activités chez les plus petits.

- Découverte de leur environnement proche :

Mettre en place des animations permettant aux enfants de s'ouvrir à leur environnement et notamment à leur canton, un de leurs lieux de vie.

- Découverte de nouveaux « horizons » :

Mettre en place des animations permettant de découvrir d'autres cultures et une initiation à d'autres techniques.

Accentuer de manière ludique, le goût des enfants pour des disciplines artistiques : ex : musique, danse, peinture, en lien avec un des objectifs du Projet Educatif Local.

Ceci, par le biais, d'artistes intervenant dans la structure, lors de stage participatif ou par le biais de rencontres et spectacles.

- Découverte du goût et de la variété de l'alimentation :

A travers des goûters variés faisant appel à plusieurs natures de produits ex : produits laitiers, fruits, céréales...etc. éveiller l'enfant à une autre manière de se nourrir. En valorisant une nourriture saine et variée, le centre de loisirs s'associe à la prise de conscience des structures d'accueil pour la prévention de l'obésité chez l'enfant. Ceci fait de manière pédagogique en expliquant plus qu'en interdisant. Parce que c'est l'abus qu'il faut éviter.

• **Faire que le centre soit un lieu ludique :**

- Sur les temps d'activités libres, mettre à disposition des enfants un panel de jeux variés. Des jeux adaptés aux tranches d'âges, individuels ou de société.

- Sur les temps d'activités dirigées, privilégier l'aspect ludique dans les pratiques manuelles, sportives, artistiques...etc

5/ Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel. L'éducation à l'environnement ne peut se réduire aux connaissances théoriques mais bien dans une conception globale des temps de vie.

• **Mettre en avant la possibilité d'avoir des loisirs créatifs, à moindre coût et préservant l'environnement.**

Les activités manuelles sont effectuées à base d'objets récupérés, détournés et recyclés. Par exemple, le papier mâché avec du journal, des boîtes et emballages ...etc. L'enfant participe ainsi de manière ludique, à la préservation de l'environnement.

Autre notion importante : la consommation et la valeur des choses. L'enfant qui est sollicité en tant que consommateur, trouve au centre une autre alternative. Ainsi en créant un objet à partir de récupération, l'enfant se fait plaisir et valorise son travail et son investissement personnel.

Quelques thèmes et projets pour l'année :

- **Sensibilisation à la Nature, à l'environnement et à notre patrimoine.**
 - Promenade nature autour du centre (observation à la loupe, à la jumelle)
 - Apprendre à recycler par des pratiques artistiques (Exposition sur le recyclage en octobre)
 - Continuer l'éveil au jardinage (jardin réalisé à l'été 2012) par l'aménagement de bacs de jardinage dans la cour du nouveau centre.
 - Sensibilisation à la préservation du littoral (à l'étude)
 - Tri sélectif (mise en place de poubelles de tri, gérées par les enfants)
- **Participation à la vie locale et découverte de leur environnement proche :**
- Echange avec les associations locales (ex : Participation au festival MusiK'en Saire)
- **Échange intergénérationnels**
 - échanges avec la maison de retraite (ex : présentation de spectacle musical).
 - échanges avec des enfants d'autres centres de loisirs (rural et urbain).
- **Initiation ludique à des pratiques sportives** : ex: stage poney, piscine,...etc.
- **Pratiques culturelles et artistiques** : Danse indienne, éveil musical...

LES SEJOURS 4-5 ANS ET 6-8 ANS (Généralités)

Modalités d'accueil et d'accompagnement :

Le public :

Les enfants sont âgés de 4 à 8 ans. Un camp est proposé aux 4-5 ans et un autre camp pour les 6-8 ans. Le nombre d'enfants sera limité pour ne pas créer un « maxi-camp » et perdre la notion de micro-société, qui fait l'essence d'un mini-camp.

Dates :

Jusqu'à présent, le centre de loisirs a pris l'optique de proposer des mini-camps, uniquement l'été pour des conditions plus favorables (plus de public, plus d'encadrement, plus de soleil !)

- les 4-5 ans: un camp de 1 jour + 1 nuit
- les 6-8 ans : un camp de 3 jours

Lieux :

Pour les enfants les plus jeunes, un mini-camp à proximité du centre de loisirs sera proposé. L'éloignement n'est pas nécessaire pour les « dépayser » (dormir sous la tente suffit) et la proximité des parents peut rassurer les enfants (et les parents...)

Pour les plus âgés l'éloignement fait partie du plaisir en camp. La sensation de s'éloigner « durablement » du domicile, favorise leur envie d'autonomie.

Les encadrants :

Toujours en nombre suffisant par rapport à l'âge et au nombre des enfants et vis-à-vis de la réglementation DDCCS .

Nous avons pris le parti de mettre un encadrant supplémentaire, pour un confort d'accueil des enfants et de travail, pour les animateurs (un animateur submergé de tâches ménagères, peut-être moins disponible et à l'écoute, des enfants).

La majorité des encadrants est diplômée BAFA et au moins une personne, a l'expérience des séjours en camp.

L'hébergement et l'environnement :

Les enfants sont logés sous tente igloo d'une capacité de 9 enfants. La tente est compartimentée en 3 chambres de 3 enfants, indépendantes et pouvant être fermées ; ceci permet aux enfants de se sentir en autonomie et ajoute au plaisir de camper.

L'animateur dort dans un compartiment à part, mais toujours dans la tente-igloo, ce qui permet une surveillance et rassure les enfants ainsi que les parents.

A partir de 6 ans la répartition au niveau du couchage, ne permet pas la mixité garçons/filles.

La base d'accueil est toujours aménagée (sanitaire, point d'eau, local en cas d'intempérie, téléphone...etc.) Des renseignements sont pris de façon formelle et informelle sur la base d'accueil.

L'information :

Une réunion d'information aux parents et enfants, est toujours organisée avant le séjour. Une brochure explicative avec les numéros utiles et le matériel nécessaire à emporter, est fournie.

Les activités :

Les mini-camps ont un thème, lié aux activités proposées. Les activités peuvent avoir un caractère sportif, culturel ou scientifique. Ces activités sont toujours encadrées par des

gens compétents et qualifiés. Les activités sont proposées dans un esprit de découverte et doivent rester dans le cadre du loisir.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DES SEJOURS

A travers les activités proposées :

- découvrir de nouvelles pratiques diverses et variées.
- apprendre en s'amusant
- côtoyer des adultes spécialisés dans des disciplines, susciter la curiosité et poser des questions.
- favoriser l'échange entre les enfants à travers une discipline exercée en commun
- initier les enfants à des pratiques qu'ils poursuivront peut-être sur d'autres temps.
- respecter les autres et les règles de vie en collectivité

A travers la vie en camp :

- passer un moment convivial
- côtoyer les enfants et animateurs sur d'autres temps de la journée, qu'en ALSH
- partager les tâches de la vie quotidienne et apprendre à s'organiser
- apprendre à être un minimum autonome et gérer ses affaires.
- vivre en plein air et s'amuser autrement qu'à la maison
- partager les joies et spécificités du camping.

PROJET PEDAGOGIQUE
9-16 ans

BUT

Apporter bien-être et plaisir personnel à chaque jeune, en le plaçant dans un environnement social, naturel et proche.

OBJECTIFS

- Favoriser la découverte, l'expression, et la créativité des jeunes autour d'activités diversifiées (rencontres intergénérationnelles, cuisine, nouvelle technologie, peinture, sport ...), ainsi que la relation entre les territoires et partenaires locaux.
- Développer l'écoute et le respect de l'autre (respect des règles de vie, prise de conscience des différences de chacun notamment le handicap et tendre à les faire accepter...).
- Développer l'autonomie chez les jeunes (donner son avis sur les activités prévues et proposer des modifications, organisation de rencontres sportives, vie en collectivité...).
- Appréhender l'environnement en le respectant (découverte de la nature, jeux en extérieur, mini-camps, jeux de piste, sorties, actions spécifiques ...).
- Développer l'implication des jeunes dans la vie sociale de proximité en montant des projets afin qu'ils s'approprient leur territoire.

LES SEJOURS 9-11 ANS ET 12-16 ANS (Généralités)

Modalités d'accueil et d'accompagnement :

Le public :

Les jeunes sont âgés de 9 à 16 ans. Un camp est proposé pour l'ensemble du groupe. Le nombre d'enfants sera limité (12 jeunes maximum par tranche d'âge).

Dates :

Les mini camps ont lieu uniquement sur la période estivale et durent 5 jours/ 4nuits.

Lieux :

Les camps se déroulent en camping à proximité des infrastructures liées aux activités proposées par le mini camp.

Les encadrants :

Toujours en nombre suffisant par rapport à l'âge et au nombre des enfants et vis-à-vis de la réglementation DDCS en essayant de privilégier la mixité des encadrants afin de pallier aux éventuels soucis liés à ces tranches d'âges.

Nous avons pris le parti de mettre un encadrant supplémentaire (le directeur) qui sera chargé de la logistique, pour un confort d'accueil des enfants et de travail. La majorité des encadrants est diplômée BAFA et au moins une personne, a l'expérience des séjours en camp.

L'hébergement et l'environnement :

Les enfants sont logés sous tente igloo d'une capacité de 4 enfants.

Le couchage n'est pas mixte.

La base d'accueil est toujours aménagée (sanitaire, point d'eau, local en cas d'intempérie, téléphone...etc.)

Des renseignements sont pris de façon formelle et informelle sur la base d'accueil.

L'information :

Une réunion d'information aux parents et enfants, est toujours organisée avant le séjour. Une brochure explicative avec les numéros utiles et le matériel nécessaire à emporter, est fournie.

Les activités :

Les mini-camps ont un thème, lié aux activités proposées. Les activités peuvent avoir un caractère sportif, culturel ou scientifique. Ces activités sont toujours encadrées par des gens compétents et qualifiés. Les activités sont proposées dans un esprit de découverte et doivent rester dans le cadre du loisir.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DES SEJOURS

A travers les activités proposées :

- découvrir de nouvelles pratiques diverses et variées.
- favoriser l'échange entre les enfants à travers une discipline exercée en commun
- développer la notion d'entraide et de confiance

A travers la vie en camp :

- développer l'autonomie et gérer ses affaires.
- vivre en « micro société »
- participer aux tâches de la vie quotidienne et apprendre à s'organiser
- passer un moment convivial
- vivre en plein air et s'amuser autrement qu'à la maison
- partager les joies et spécificités du camping.

1/ DEROULEMENT ET FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

Elles sont pratiquées par tranches d'âge, selon un thème (pour les 3-8 ans) commun changeant à chaque période ou au trimestre, suivant le sujet. Elles sont adaptées à l'âge, en temps et en « difficultés ».

Normes d'encadrement : 1 animateur pour 8 enfants de 3 à 5 ans
1 animateur pour 12 enfants à partir de 6 ans.

L'organisateur s'engage à favoriser, si nécessaire et selon la nature du handicap, l'embauche de personnes formées spécifiquement, à l'accueil de jeunes en situation de handicap (ex : AVS) en soutien à l'équipe déjà présente, pour répondre à cette forte volonté politique locale et nationale.

Pour le bon accueil d'un enfant en situation de handicap, et pour la bonne marche du centre (enfant et équipe d'animation), la structure s'engage à favoriser, si nécessaire, l'embauche de personnes formées spécifiquement qui accompagne habituellement l'enfant : la famille peut aussi proposer une tierce personne ressource.

Dans tous ces cas, des renseignements administratifs seront demandés (état civil pour vérification du casier judiciaire) et transmis à la DDCS pour validation.

Un protocole permettra d'acter les modalités d'accueil et sera l'occasion de s'entretenir avec le parent pour bien cerner la nature du handicap, mettre en œuvre les moyens nécessaires pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions et dans son intérêt comme celui des autres enfants mais aussi de l'équipe d'animation.

Chaque animateur est responsable de son groupe et doit le gérer à tout moment, même lors des temps communs (goûters, jeux libres, spectacles...)

Au début de chaque période, un temps d'expression permet de se présenter et de faire connaissance, de redonner les consignes de sécurité, de faire les groupes et parler du thème.

Aménagement dans les salles d'un espace de détente : l'enfant ayant terminé son activité pourra se dégager du groupe pour faire des jeux, lire, dessiner...

Choisir le moment le plus favorable, pour des jeux collectifs et l'apprentissage des règles de jeu.

2/ MOYENS HUMAINS

Embauche des animateurs :

En plus des animateurs permanents, des animateurs saisonniers sont embauchés en fonction du nombre de jeunes inscrits, par la Communauté d'agglomération du Cotentin. Dans la mesure du possible, l'équipe d'animation est mixte.

A l'embauche des animateurs, la direction s'assurera de leurs connaissances ou les informera sur :

- la pédagogie à employer (faisant référence aux projets éducatif et pédagogique)

- le comportement en présence des enfants et aux obligations liées au poste (feuille de route : tenue appropriée, non utilisation du téléphone portable, langage.)
- la sécurité (l'hygiène, les premiers soins, les précautions lors des déplacements...)

Réunion de préparation et d'évaluation avec les animateurs (menées par les directeurs) :

- avant et pendant chaque période de vacances.

Lors de cette réunion hebdomadaire, les informations sur les enfants (inscriptions, dossiers médicaux...) sont données.

Les animateurs élaborent leurs projets d'animations et donnent leurs besoins en matériel pédagogique.

La direction est à l'écoute des animateurs et stagiaires, sur des temps formels ou informels, pour partager les ressentis concernant la pratique d'animation ou autre.

Les réunions se veulent être des moments d'échanges et de critiques positives ou négatives, permettant aux animateurs et aux directeurs d'évaluer leurs méthodes de travail et de les remettre en question si nécessaire.

Composition de l'équipe d'encadrement :

- le(s) directeur(s) :

- Les missions du directeur pour chaque accueil de loisirs sont mentionnées clairement dans une fiche de poste.
- Il est en relation avec la coordonnatrice du service jeunesse du territoire.
- Il est en relation avec les services compétents en matière de jeunesse (DDCS, CAF, PMI...) et applique leurs directives.
- Il réalise le projet pédagogique avec le personnel permanent.
- Il propose des projets d'animation pour mettre en œuvre le projet pédagogique, réalisé avec son équipe d'animation si possible (ce projet étant en accord avec le projet éducatif).
- Il accompagne l'équipe d'animation et est lui-même animateur (chez les 9-16 ans)
- Il fait le suivi et l'évaluation des éventuels stagiaires.
- Il est en relation avec les familles pour les inscriptions et s'occupe des paiements par le biais d'une régie de recettes.
- Il fait les bilans et les présente lors de réunions.
- Il gère l'équipement du centre (locaux, matériel) et sa promotion.
- Il est en emploi permanent.
- Ses principes éducatifs personnels ne doivent pas se substituer aux principes d'usage en collectivité

Les animateurs :

- Ils mettent en application le projet pédagogique et travaillent dans un esprit d'équipe.
- Ils font preuve d'écoute et d'attention envers les enfants tout en étant vigilants quant aux règles de sécurité (conscience de leurs responsabilités).
- Ils ont pleine conscience d'être des référents éducatifs auprès des enfants et aux yeux des familles qui leur font confiance. De ce fait, ils seront vigilants quant à leurs propres comportements, langage et tenue, afin d'être crédibles et cohérents vis-à-vis de ce qui est attendu des enfants.
- Ils font le lien entre les familles, les enfants et la direction. Ils se rendent disponibles, sont à l'écoute des parents et favorisent le dialogue.
- Leurs principes éducatifs personnels ne doivent pas se substituer aux principes d'usage en collectivité et aux valeurs éducatives portées par la collectivité organisatrice. En tout état de cause, pas de modifications de l'accueil sans en parler au préalable à la direction.
- Ils préparent et gèrent leurs animations en faisant preuve d'imagination et d'innovation.
- Ils sont responsables de la propreté des locaux et du matériel, liés à leurs animations

- Ils sont responsables de leur groupe et doivent le gérer à tout moment, même lors de temps communs (goûters, jeux libres, spectacles...)
- Ils sont permanents et sont rejoints par des saisonniers selon le nombre d'enfants.
- Ils assistent à une réunion hebdomadaire qui permet de faire le bilan de la semaine écoulée et de préparer la semaine à venir. C'est aussi un temps de partage et d'échanges autour des pratiques et situations rencontrées.
- Ils sont incités à relater tout problème ou questionnement à la direction au quotidien dès que nécessaire.

Avant le départ, l'équipe encadrante avec les jeunes doit veiller à ce que le matériel et les locaux soient propres et rangés.

Partenariat avec les associations :

Dans la mesure du possible, garder le contact avec les associations locales, étant intervenues auprès des enfants ou partenaires lors de manifestations et élargir les relations avec d'autres associations afin :

- De rencontrer des professionnels ou des amateurs proches de leur environnement.
- De les ouvrir sur l'extérieur
- D'enrichir leurs connaissances.

3/ MOYENS MATERIELS :

- Malles loisirs (ballons, jeux de société, relaxation, jeux coopératifs, fichiers etc...)
- Fournitures (crayons, papiers, peinture, etc...)
- Matériel divers (radio, appareil photos...)
- Outillage pour le travail du bois (scies, marteaux, tournevis...)
- Matériel spécifique (pour tir à l'arc, et autres activités sportives)

4/ MOYENS FINANCIERS :

- part communautaire
- partenariat avec la CAF par (contrat, prestations de service, fond propre) et la MSA.
- Conseil général
- Divers organismes (sur des projets spécifiques)
- Participation des familles

5/ EVALUATION DES ACTIONS :

Définir avec l'équipe d'animation en amont, comment évaluer l'opportunité des animations.

- **Les actions prévues ont-elles pu être mises en place ? oui non**
- **Ont-elles atteint les objectifs voulus par l'organisateur ? oui non**

Si oui, quels apports pour les familles, sur quels critères les évaluer ?

Quels moyens, quelles conditions ont été réunis pour la bonne mise en œuvre des actions.

- Au niveau de l'organisateur (élus et direction de pôle)
- Au niveau du service jeunesse
- Au niveau de la direction du centre
- Au niveau de l'équipe d'animation
- Au niveau des partenaires institutionnels
- Au niveau des parents
- Au niveau des enfants
-

Si non quels ont été les freins pour les familles, sur quels critères les évaluer ?

Quels moyens, quelles conditions ont freiné pour la bonne mise en œuvre des actions.

- Au niveau de l'organisateur (élus et direction de pôle)
- Au niveau du service jeunesse
- Au niveau de la direction du centre
- Au niveau de l'équipe d'animation
- Au niveau des partenaires institutionnels
- Au niveau des parents
- Au niveau des enfants

Les critères sont définis en amont et permettent lors des réunions hebdomadaires et de la réunion annuelle de faire le bilan et de réadapter en fonction.

Après chaque période, un bilan écrit quantitatif et qualitatif est effectué en accord avec l'équipe d'animation afin de faire remonter les problématiques et solutions à apporter, auprès des responsables de services.